

Hôtel de ville

5, av Marcel-Houël – BP 24
69631 Vénissieux cedex
tél. 04 72 21 44 44
fax 04 72 21 44 77
www.venissieux.fr

Aux personnes concernées

Géraldine FAUDON DELESTRA
Directrice Adjointe
Courriel :
gfaudon@ville-venissieux.fr

Le 10 novembre 2014

GPV de Vénissieux
Tel : 04.72.90.10.96

Objet :
Lancement de la
Programmation sociale 2015

Madame, Monsieur,

Par la présente, je vous informe du lancement de la programmation sociale 2015 pour la ville de Vénissieux.

Compte tenu du contexte de réforme de la politique de la ville et de l'élaboration du nouveau contrat de ville 2015-2020, cette programmation sera conduite dans le cadre d'un calendrier qui devrait permettre à l'Etat et à la Ville de valider leurs engagements durant le deuxième trimestre 2015.

Les objectifs du futur Contrat de Ville 2015-2020 étant en cours de définition, la programmation 2015 fixe la priorité aux orientations ci-dessous :

- Renforcer les actions permettant l'accès à l'emploi,
- Favoriser l'engagement citoyen et le vivre ensemble,
- Soutenir les actions à caractère éducatif et d'appui à la parentalité, favorisant l'implication des familles et la participation des parents.

Dans son courrier, le Préfet rappelle que la lutte contre les discriminations, l'égalité femmes-hommes et la jeunesse constituent des priorités transversales qui devront être recherchées dans l'ensemble des actions proposées.

L'équipe de la mission Réunir Vénissieux est chargée de conduire la programmation dans le sens de ces orientations, en travaillant au plus près des acteurs de terrain pour renforcer la dynamique de développement intégré entre projet de rénovation urbaine, développement social et développement économique et emploi.

J'attire votre attention sur la constitution des dossiers transmis. Ils devront être rédigés de manière concise et claire, et mentionner les indicateurs de réussite de l'action (voir proposition non exhaustive des indicateurs thématiques proposés en annexe ci-jointe par la Préfecture).

J'insiste sur la nécessité de transmettre avant le 31 janvier 2015 les bilans qualitatifs et quantitatifs des actions menées en 2014. Ces bilans ainsi que les bilans financiers seront impérativement à joindre aux demandes de reconduction d'actions pour l'année 2015.

Aussi, je vous invite vivement, en amont de l'envoi de votre projet, à solliciter l'équipe de la mission Réunir Vénissieux (agents de développement) pour vous accompagner dans cette démarche.

Le dossier type à utiliser pour présenter vos projets est le dossier « CERFA » ci-joint. Ce dossier est également à votre disposition sur le site de la ville de Vénissieux à l'adresse électronique suivante : www.ville-venissieux.fr dans la rubrique « Contrat Urbain de Cohésion Sociale CUCS – Subventions ».

Votre dossier de demande de subvention sera à retourner par voie électronique à l'adresse suivante « maisonduprojet@ville-venissieux.fr ». Un accusé de réception vous sera alors adressé.

La date limite est fixée au mercredi 10 décembre 2014 dernier délai.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,

Idir BOUMERTIT

